

Attestation sur l'honneur (Formations en Licence – Master – Titre d'ingénieur – Doctorat)

Je, soussigné(e),

demeurant

candidat en L1 L2 L3 LP M1 M2 Titre d'ingénieur Doctorat

Intitulé de la formation

.....

Atteste être

en emploi au moment de la formation (*se reporter aux cases 1 à 5*) :

Adresse professionnelle et, le cas échéant, nom de l'employeur :

.....

.....

.....

inscrit à Pôle emploi. N° de Demandeur d'Emploi (*se reporter aux cases 6 à 12*) :

N° de demandeur d'emploi :

SI EN EMPLOI

¹ j'ai déposé et/ou obtenu un Congé Individuel de Formation (CIF).

² j'ai déposé et/ou obtenu un Congé de Formation Professionnel (CFP).

³ j'exerce mon activité professionnelle avec un statut NON SALARIE (indépendant, libéral...). Je peux inclure les frais de formation dans mes frais professionnels et/ou demander une prise en charge par mon OPCA.

⁴ je suivrai cette formation EN DEHORS DE MON TEMPS DE TRAVAIL.

○ J'ai une prise en charge (PEC) de mon employeur (*joindre le formulaire de PEC signé par l'employeur au moment de l'inscription*).

○ Je N'AI PAS de prise en charge de mon employeur.

- Si la formation est une formation destinée aux étudiants et ouverte au public de formation continue, j'ai la possibilité de m'inscrire avec le « statut étudiant ». Je ne signerai pas de contrat de formation continue, ne serai pas soumis à une obligation d'assiduité, et ne bénéficierai d'aucune attestation d'assiduité, ni de facture.

- Si la formation est réservée au public de formation continue, mon conseiller formation continue établira un CONTRAT de formation professionnelle avec moi.

En cas de prise en charge des frais de ma formation a posteriori, je m'engage à en informer immédiatement mon conseiller formation continue qui établira alors une CONVENTION de formation avec le financeur.

○ J'ai fait la demande de prise en charge, mais n'ai pas encore la réponse de mon employeur.

⁵ aucun des cas ci-dessus ne correspond à ma situation. Précisions :

.....

.....

.....

.....

SI INSCRIT A PÔLE EMPLOI

La validation du projet de formation par le conseiller Pôle emploi, préalable à l'inscription, n'est plus obligatoire depuis le début de l'année 2017. Cependant, il est recommandé que j'informe mon conseiller Pôle emploi que je suis inscrit en formation diplômante. Seule la signature d'un contrat de formation professionnelle permettra à l'université d'attester mensuellement de mon assiduité en formation auprès de Pôle emploi. Je ne peux donc pas être inscrit en formation initiale.

Financement de mon projet de formation

⁶ dans le cas d'une VAE, je veux mobiliser mon chèque VAE.

⁷ je veux mobiliser mon Compte Personnel de Formation (CPF), si la formation est éligible.

Nombre d'heures mobilisables :

Les heures non financées par le CPF feront l'objet d'un contrat de formation entre l'université et moi.

⁸ j'ai/j'aurai une Aide Individuelle à la Formation (AIF). *(Formulaire à joindre au moment de l'inscription)*

⁹ je recherche/j'ai trouvé un Contrat de professionnalisation.

¹⁰ uniquement pour une LP ou un M2, je sollicite l'université pour qu'elle demande le financement des frais de ma formation par le conseil régional, ou tout autre financeur pouvant venir abonder ce financement (nombre de places limité).

¹¹ dans le cas où aucune de mes recherches de financement n'aboutirait,

je pense financer moi-même les frais de formation. Une commission d'aide à l'inscription pourra accorder une aide représentant jusqu'à 60% des frais de formation après réduction, sur critères sociaux, après l'inscription.

Mon conseiller formation continue établira un CONTRAT de formation avec moi. En cas de prise en charge des frais de ma formation a posteriori, je m'engage à en informer immédiatement mon conseiller qui établira alors une CONVENTION de formation avec le financeur.

je pense que je renoncerai à mon projet de formation.

¹² aucun des cas ci-dessus ne correspond à ma situation. Précisions :

.....
.....
.....
.....

Fait à, le / / 2017

Signature

A signer au moment de l'inscription

***Tous les tarifs de formation continue sont votés en Conseil d'Administration de l'université.
Ils sont consultables sur le site internet www.formation-continue.univ-tours.fr***